



**DÉPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME (83 470)**

**MAINTENANCE ET RÉPARATION DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES
DU RÉSEAU D'EAU POTABLE**

APPEL D'OFFRES OUVERT / MARCHÉ N°2019SIC12

**RAPPORT DE PRÉSENTATION ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
105 DU DÉCRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016**

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME
Hôtel de ville
Parvis Charles II d'Anjou
83 470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

II – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour but de trouver un prestataire spécialisé pour les opérations suivantes :

- le contrôle, l'entretien et le dépannage des équipements électromécaniques, électriques, électroniques et informatiques qui contribuent au pompage, au stockage et à la distribution des eaux potables.
- le contrôle et l'entretien des compteurs placés sur les réseaux.
- le contrôle, l'entretien, le dépannage et le renouvellement de l'ensemble des installations de chloration qui contribuent au traitement de l'eau distribuée.

La prestation comprend deux volets :

- Volet 1 : prestations périodiques systématiques et réparations courantes
- Volet 2 : réparations et renouvellement des équipements qui ne font pas partie du volet 1.

III – CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Les besoins à satisfaire sont tous compris dans la même consultation, qui ne s'inscrit pas dans un projet ou une opération plus globale.

Montant total envisagé du projet ou de l'opération dans lequel s'inscrit la consultation :

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le calendrier prévisionnel de l'opération dans lequel s'inscrit la consultation est la période 2019/2023

IV – ÉCONOMIE GÉNÉRALE DE LA CONSULTATION**4.1 – Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

4.2 – Type et forme de marché

Accord-cadre avec minimum et maximum

MINIMUM € H.T.	MAXIMUM € H.T.
20 000,00	70 000,00

4.3 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

4.4 – Nomenclature

CODE PRINCIPAL	DESCRIPTION
50532200-5	Services de réparation et d'entretien de transformateurs

4.5 – Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 2. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

V – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le **Vendredi 26 avril 2019**.

- B.O.A.M.P. annonce n°19-66879 parue le 28 avril 2019
- JOUE annonce n°2019/S 084-200854 parue le 30 avril 2019

La Date Limite de Réception des Candidature et des offres était fixée au **Vendredi 31 mai 2019 à 12h00**.

5.1 – Retrait des dossiers

Par ordre de téléchargement sur la plateforme AWS, les sociétés qui ont retirés le D.C.E. sont :

Retraits avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier

N°	SOCIÉTÉS	DATE DE TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER
1	SAS CONSTRUCTIONS ÉLECTRO	29 avril 2019
2	CIEL	29 avril 2019
3	SPIE SUD-EST	30 avril 2019
4	FAUCHE	30 avril 2019
5	SCP CANAL DE PROVENCE	30 avril 2019
6	VEOLIA EAU	30 avril 2019
7	GPC	30 avril 2019

N°	SOCIÉTÉ	DATE DE TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER
8	VÉOLIA EAU COMPAGNIE GE	02 mai 2019
9	MT2E	02 mai 2019
10	OTV SUD CAD.EAU	06 mai 2019

➤ *Retraits pour information ou recherche seulement*

N°	SOCIÉTÉ	DATE DE TÉLÉCHARGEMENT DU DOSSIER
1	SERVICE BOBINAGE TOULONNA	29 avril 2019

Nombre de dossiers retirés anonymement : 13

5.2 – Nombre de plis reçus

- Dans les délais : trois (3)
 - 0 pli reçu par voie postale
 - 3 pli reçu pas voie dématérialisée
- Hors délais : zéro (0)

Par ordre de réception des offres, les sociétés qui ont répondu à la consultation sont :

N°	SOCIÉTÉ	DATE ET HEURE DE REMISE DES OFFRES	
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	29 mai 2019	19h10
2	VÉOLIA EAU	29 mai 2019	23h52
3	CIEL	31 mai 2019	09h30

VI – COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

6.1 – Date de la décision d'admission des candidatures

La commission d'appel d'offres a été convoquée par courrier adressé le 05 juin 2019 afin de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçus en réponse de l'avis d'appel public à la concurrence relatif à l'accord-cadre «Maintenance et réparations des équipements électriques du réseau d'eau potable N°2019SIC12».

6.2 – Composition de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin à 10h00, la Commission d'Appel d'Offres, composée comme suit, s'est réunie en vue de procéder à l'ouverture des plis reçus en réponse à l'avis d'appel public.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE		
Prénom et Nom	Qualité	Statut
Monsieur Horace LANFRANCHI	Président	Titulaire
Monsieur Jacques FREYNET	Adjoint au Maire	Titulaire
Madame Hélène HENRI	Adjointe au Maire	Titulaire
Madame Anne-Marie LAMIA	Adjointe au Maire	Titulaire
Monsieur Mohammed SEBBANI	Conseiller municipal	Titulaire
Monsieur Pascal SIMONETTI	Conseiller municipal	Titulaire
Monsieur Patrice RUSSO	Conseiller municipal	Suppléant

6.3 – Critère de sélection des candidatures

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.4 – Candidatures éliminées

Aucune candidature n'a été exclue.

6.5 – Candidatures retenues

- | | |
|---------------------------------|------------------|
| 1. INÉO PROVENCE ET CÔTE D'AZUR | Aix en Provence |
| 2. VÉOLIA EAU | La Garde |
| 3. CIEL | La Seyne sur Mer |

VII – ANALYSE DES OFFRES

7.1 – Date de la décision d'attribution du marché public

La commission d'appel d'offres a été convoquée par courrier adressé le 28 juin 2019 afin de procéder à l'analyse des offres et à l'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance et réparations des équipements électriques du réseau d'eau potable N°2019SIC12.

7.2 – Composition de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille dix-neuf et le 05 juillet à 10h30, la Commission d'Appel d'Offres, composée comme suit, conformément aux délibérations n°69 en date du 23 avril 2014 et n°81 en date du 16 juin 2015,

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE		
Prénom et Nom	Qualité	Statut
Monsieur Horace LANFRANCHI	Président	Titulaire
Monsieur Jacques FREYNET	Adjoint au Maire	Titulaire
Madame Hélène HENRI	Adjointe au Maire <i>Absente</i>	Titulaire
Madame Anne-Marie LAMIA	Adjointe au Maire	Titulaire
Monsieur Pascal SIMONETTI	Conseiller municipal	Titulaire
Monsieur Patrice RUSSO	Conseiller municipal	Suppléant

7.3 – Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères suivants :

CRITÈRES	PONDÉRATION
1 – Prix des prestations	40,00
<i>1.1 – Prix du forfait annuel</i>	<i>20,00</i>
<i>1.2 – Prix de la main d'œuvre</i>	<i>20,00</i>
2 – Valeur technique	60,00
<i>2.1 – Qualification du personnel mis à disposition</i>	<i>15,00</i>
<i>2.2 – Moyens techniques mis à disposition</i>	<i>15,00</i>
<i>2.3 – Coefficient de peine et soin appliqué aux fournitures</i>	<i>10,00</i>
<i>2.4 – Moyens mis en œuvre pour assurer l'astreinte 24h/24 et 7j/7</i>	<i>10,00</i>
<i>2.5 – Descriptif méthodologique, notamment des visites périodiques</i>	<i>10,00</i>

7.3.1 – Prix Des prestations

7.3.1.1 – Prix du forfait annuel

Avec comme coefficient de pondération 20 %, l'analyse sera établie selon le calcul :

$$\frac{\text{Offre de prix du forfait annuel le moins disant}}{\text{Offre considérée}} \times 20$$

N°	SOCIÉTÉ	PRIX € H.T.	POINTS ATTRIBUÉS	CLASSEMENT
2	VÉOLIA EAU	18 724,00	20,00	1
ESTIMATION ADMINISTRATION		25 000,00		
OFFRE TYPE		33 753,45		
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	36 839,40	10,20	2
3	CIEL	45 696,97	8,20	3

7.3.1.2 – Analyse du prix de la main d'œuvre par catégorie de personnel

Avec comme coefficient de pondération 20 %, l'analyse sera établie selon le calcul :

$$\frac{\text{Offre de prix de la main d'œuvre par catégorie de personnel le moins disant} \times 20}{3} \div \text{Offre considérée}$$

7.3.1.2.1 – Ouvrier Qualifié

N°	SOCIÉTÉS	COÛT HORAIRE H.T	POINTS ATTRIBUÉS
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	39,00	6,67
2	VÉOLIA EAU	40,00	6,50
3	CIEL	42,55	6,13

7.3.1.2.2 – Électromécanicien

N°	SOCIÉTÉS	COÛT HORAIRE H.T	POINTS ATTRIBUÉS
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	45,00	6,67
2	VÉOLIA EAU	48,00	6,27
3	CIEL	49,45	6,07

7.3.1.2.3 – Informaticien

N°	SOCIÉTÉS	COÛT HORAIRE H.T	POINTS ATTRIBUÉS
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	75,00	4,27
2	VÉOLIA EAU	48,00	6,67
3	CIEL	62,10	5,13

7.3.1.2.4 – Note finale

N°	SOCIÉTÉS	POINTS ATTRIBUÉS	CLASSEMENT
2	VÉOLIA EAU	19,44	1
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	17,61	2
3	CIEL	17,33	3

7.3.1.3 – Synthèse

N°	SOCIÉTÉS	NOTE 3.1.1	NOTE 3.1.2	POINTS ATTRIBUÉS	CLASSEMENT
2	VÉOLIA EAU	20,00	19,44	39,44	1
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	10,20	17,61	27,81	2
3	CIEL	8,20	17,33	25,53	3

7.3.2 – La valeur technique

La valeur technique sera appréciée à la lecture du mémoire technique et notamment au regard :

7.3.2.1 – Des qualifications du personnel mis à disposition	Noté/15
7.3.2.2 – Des moyens techniques mis à disposition	Noté/15
7.3.2.3 – Des coefficients de peine et soin appliqué aux fournitures	Noté/10
7.3.2.4 – Des moyens mis en œuvre pour assurer l'astreinte 24h/24 et 7j/7	Noté/10
7.3.2.5 – Du descriptif méthodologique, notamment des visites périodiques	Noté/10

L'analyse du critère prix sera établie selon le calcul : Notes 1+2+3+4+5

N°	SOCIÉTÉS	COMMENTAIRES	
1	ENGIE INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	<i>Critère 7.3.2.1- Qualification du personnel mis à disposition</i>	
		Les qualifications du personnel mis à disposition de la présente mission sont en adéquation avec l'objet du marché.	
		Note	15/15
		Classement	1
		<i>Critère 7.3.2.2 - Moyens techniques mis à disposition</i>	
		La description des moyens techniques dédiés est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.	
		Note	15/15
		Classement	1
		<i>Critère 7.3.2.3 - Coefficient de peine et soin appliqué aux fournitures</i>	
		Le coefficient de peine et soin appliqué sur les factures de fourniture est de 1,20.	
		Note	9/10
		Classement	2
		<i>Critère 7.3.2.4 - Moyens mis en œuvre pour assurer l'astreinte 24h/24 et 7j/7</i>	
		Un personnel qualifié et un central de traitement des appels 24h/24h.	
		Note	10/10
		Classement	1
<i>Critère 7.3.2.5 - Descriptif méthodologique, notamment des visites périodiques</i>			
La description méthodologique est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.			
Note	10/10		
Classement	1		
Note finale	59		
Classement final	2		
2	VÉOLIA EAU	<i>Critère 7.3.2.1- Qualification du personnel mis à disposition</i>	
		Les qualifications du personnel mis à disposition de la présente mission sont en adéquation avec l'objet du marché.	
		Note	15/15
		Classement	1
		<i>Critère 7.3.2.2 - Moyens techniques mis à disposition</i>	
		La description des moyens techniques dédiés est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.	
		Note	15/15
		Classement	1
		<i>Critère 7.3.2.3 - Coefficient de peine et soin appliqué aux fournitures</i>	
		Le coefficient de peine et soin appliqué sur les factures de fourniture est de 1,20.	
		Note	9/10
		Classement	2
		<i>Critère 7.3.2.4 - Moyens mis en œuvre pour assurer l'astreinte 24h/24 et 7j/7</i>	

N°	SOCIÉTÉS	COMMENTAIRES	
		Une équipe composé d'1 agent d'encadrement, 2 techniciens usine et 3 techniciens réseau est mobilisable sur le secteur en tout temps, 24h/24 et 365 jours/an.	
		<i>Note</i>	10/10
		<i>Classement</i>	1
		<i>Critère 7.3.2.5 - Descriptif méthodologique, notamment des visites périodiques</i>	
		La description méthodologique est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.	
		<i>Note</i>	10/10
		<i>Classement</i>	1
		<i>Note finale</i>	59
		Classement final	2
3	CIEL	<i>Critère 7.3.2.1- Qualification du personnel mis à disposition</i>	
		Les qualifications du personnel mis à disposition de la présente mission sont en adéquation avec l'objet du marché.	
		<i>Note</i>	15/15
		<i>Classement</i>	1
		<i>Critère 7.3.2.2 - Moyens techniques mis à disposition</i>	
		La description des moyens techniques dédiés est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.	
		<i>Note</i>	15/15
		<i>Classement</i>	1
		<i>Critère 7.3.2.3 - Coefficient de peine et soin appliqué aux fournitures</i>	
		Le coefficient de peine et soin appliqué sur les factures de fourniture est de 1,15.	
		<i>Note</i>	10/10
		<i>Classement</i>	1
		<i>Critère 7.3.2.4 - Moyens mis en œuvre pour assurer l'astreinte 24h/24 et 7j/7</i>	
		Des personnels qualifiés avec des numéros de téléphone identifiés 24h/24h.	
		<i>Note</i>	10/10
		<i>Classement</i>	1
		<i>Critère 7.3.2.5 - Descriptif méthodologique, notamment des visites périodiques</i>	
		La description méthodologique est précise et détaillée et en adéquation avec l'objet du marché.	
		<i>Note</i>	10/10
		<i>Classement</i>	1
		<i>Note finale</i>	60
		Classement final	1

VIII – OFFRES RETENUES

N°	SOCIÉTÉS	PRIX	VALEUR TECH.	TOTAL	CLASSEM ^T PROPOSÉ
2	VÉOLIA EAU	39,44	59,00	98,44	1
1	INÉO PROVENCE CÔTE D'AZUR	27,81	59,00	86,81	2
3	CIEL	25,53	60,00	85,53	3

Au vu du rapport d'analyse des offres et de l'avis de la commission d'appel d'offres, je suis donc en mesure de proposer au Conseil Municipal de retenir **VÉOLIA EAU** comme attributaire du marché public relatif à l'accord-cadre « *Maintenance et réparations des équipements électriques du réseau d'eau potable / Marché n°2019SIC12* ».

IX – ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

9.1 – Autorisation de signature du marché

Le 30 juillet 2019, par délibération n°127 je proposerai au Conseil Municipal de m'autoriser à signer le marché relatif à l'accord-cadre « *Maintenance et réparations des équipements électriques du réseau d'eau potable / Marché n°2019SIC12* » avec **VÉOLIA EAU**, et tout document se rapportant à cette affaire.

9.2 – Information

J'informerai les autres candidats du rejet de leurs offres, le 1^{er} août 2019.

Le marché public sera signé le 19 août 2019.

Un avis d'attribution sera envoyé à la publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (B.O.A.M.P.) le 20 août 2019.

X – SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, le 23 juillet 2019.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Horace LANFRANCHI

